

**REGLEMENT DE CONSULTATION
MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**REHABILITATION DE LA GENDARMERIE
INTERCOMMUNALE DE REICHSHOFFEN**

Maître de l'ouvrage :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NIEDERBRONN LES BAINS

5 PLACE DU BUREAU CENTRAL
67110 NIEDERBRONN LES BAINS
03 88 05 86 86



DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

03 juin 2025 à 12H00

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : OBJET DE CONSULTATION	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1. Etendue de la consultation	3
2.2. Décomposition en tranches et lots	3
2.3. Assistant du maître d'ouvrage	4
2.4. Maîtrise d'oeuvre.....	4
2.5. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	4
2.6. Contrôle technique	5
2.7. Sécurité Protection de la Santé.....	5
2.8. Délais d'exécution	5
2.9. Variantes et tranches	5
2.9.1. Variantes	5
2.9.2. Tranches	5
2.10. Modification de détail au dossier de consultation.....	5
2.11. Délai de validité des offres.....	6
ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES.....	6
3.1. Visite obligatoire du site	6
3.2. Solution de base.....	7
ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES	8
ARTICLE 5 : NEGOCIATION	9
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	9
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11
7.1. Demande de renseignements	11
7.2. Documents complémentaires	11
7.3. Voies et délais de recours	11

ARTICLE 1 : OBJET DE CONSULTATION

La présente procédure concerne la consultation pour les marchés de travaux de **REHABILITATION DE LA GENDARMERIE INTERCOMMUNALE DE REICHSHOFFEN**.

Lieu d'exécution : 51 rue d'Oberbronn à 67110 REICHSHOFFEN

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Etendue de la consultation

La présente consultation concerne tous les lots.

La consultation est passée selon une procédure adaptée conformément aux articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la Commande Publique.

La présente consultation est lancée **sans variantes imposées** conformément à l'article 2.9 ci-après.

2.2. Décomposition en tranches et lots

Les travaux sont répartis en **10 lots** désignés à l'article 1.2 du CCAP.

- 01 VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS
- 02 DEMOLITION GROS OEUVRE
- 03 COUVERTURE – FENETRES DE TOIT
- 04 MENUISERIES EXTERIEURES PVC ET ALU
- 05 MENUISERIES INTERIEURES BOIS
- 06 PLATRERIE ISOLATION FAUX PLAFONDS
- 07 PEINTURE INTERIEURE-EXTERIEURE-NETTOYAGE
- 08 REVETEMENTS DE SOL (SOLS DURS ET SOLS SOUPLES)
- 09 CVC SANITAIRE PLOMBERIE
- 10 ELECTRICITE CFO CFA

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire

Le représentant du pouvoir adjudicateur n'impose aucune forme de groupement aux candidats.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la Commande Publique.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Les candidats peuvent soumissionner à plusieurs lots. Ils pourront proposer des offres variables dans le cas où ils seraient attributaires d'un ou plusieurs lots.

2.3. Assistant du maître d'ouvrage

MP CONSEIL - Agence de Strasbourg

représentée par Mme Lucille LABAT, Chargée de projets

23 rue de la Haye
67300 SCHILTIGHEIM

2.4. Maîtrise d'oeuvre

TAND'M architectes

7 rue des bosquets
67370 TRUCHTERSHEIM
Tél : 03 88 69 73 92
Mail : tandm.architectes@orange.fr
SIRET : 507 437 473 00055

En cotraitance avec :

MHI

10 place Kléber
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 79 20 52
Mail : contact@be-mhi.fr
SIRET : 453 840 985 00049

M2i

24 rue des chasseurs
67170 WINGERSHEIM
Tél : 03 88 51 16 10
Mail : accueil@m2i-vrd.fr
SIRET : 794 404 145 00029

Le maître d'oeuvre est chargé d'une mission de base, au sens des articles L2431-1 à L2431-3 du Code de la commande publique, avec études d'exécution EXE, et les missions complémentaires CSSI, OPC et DIA.

2.5. Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

Réalisé par la maîtrise d'oeuvre :

TAND'M architectes

7 rue des bosquets
67370 TRUCHTERSHEIM
Tél : 03 88 69 73 92
Mail : tandm.architectes@orange.fr
SIRET : 507 437 473 00055

2.6. Contrôle technique

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions de l'article 1.8 du CCAP. La mission de contrôle technique est assurée par :

SOCOTEC CONSTRUCTION Agence de Strasbourg

5 allée Cérès
67037 STRASBOURG

2.7. Sécurité Protection de la Santé

Les travaux du présent marché sont soumis à la mission de Sécurité et Protection de la Santé dans les conditions de l'article 1.9 du CCAP. La mission est assurée par :

SOCOTEC CONSTRUCTION Agence de Strasbourg

5 allée Cérès
67037 STRASBOURG

2.8. Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à **à l'article 4.1 du CCAP** et ne peuvent en aucun cas être modifiés. Le calendrier prévisionnel d'exécution est visé à l'article 4.1.2 du CCAP.

2.9. Variantes et tranches

2.9.1. Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation selon l'article 1.3 du CCAP.

Variantes imposées : sans objet.

Les variantes libres à l'initiative des soumissionnaires **ne sont pas acceptées.**

2.9.2. Tranches

Le marché comporte une tranche unique.

2.9.3. PSE

Le marché comporte des Positions Supplémentaires Eventuelles PSE :

Numéro PSE	Intitulé PSE	Lot concerné
01	Isolation thermique projetée sous dalle	Lot 06 - Plâtrerie - Isolation – Faux-plafonds
02	Porte métallique intérieure CR5	Lot 05 – Menuiseries intérieures bois
03	Porte métallique intérieure CR5	Lot 04 – Menuiseries extérieures PVC et ALU

2.10. Modification de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.11. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation peut être téléchargé gratuitement à l'adresse électronique suivante :

<https://www.alsacemarchespublics.eu/>

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

3.1. Visite obligatoire du site

La visite du site des travaux est vivement conseillée pour l'ensemble des lots, et obligatoire pour pouvoir remettre une offre pour les lots suivants :

- **01- VRD AMENAGEMENTS EXTERIEURS**
- **02- DEMOLITION GROS OEUVRE**
- **09- CVC SANITAIRE PLOMBERIE**
- **10- ELECTRICITE CFO CFA**

La visite est organisée le **19 mai 2025 de 11h à 12h30**.

La prise de rendez-vous par mail est obligatoire auprès de l'AMO Mme LABAT (MP conseil) :

llabat@mp-conseil.com

Pour accéder au site, les candidats devront présenter une pièce d'identité, et être accompagnés du représentant du maître d'ouvrage.

Il ne sera répondu à aucune question au cours de la visite.

Après la visite, le représentant du maître d'ouvrage ayant accompagné le candidat signera l'attestation de visite annexée au présent RC et la remettra au candidat.

3.2. Solution de base

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Candidature

- la lettre de candidature DC1, précisant clairement le mandataire du groupement ;
- le formulaire DC2 ou les déclarations et attestations prévues à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique, pour tous les membres du groupement ;
- une attestation d'assurance professionnelle et responsabilité civile de l'année en cours pour tous les membres du groupement ;
- L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) en lieu et place du DC1 et DC2, documents mentionnés à l'article R2143-4 du Code de la Commande Publique.

Le pouvoir adjudicateur ne met pas à disposition des candidats de DUME Acheteur. Cela signifie que les candidats doivent renseigner la première partie du DUME concernant les informations relatives à la procédure.

Conformément à l'article R2143-13 du Code de la Commande Publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs susvisés à la condition que ces documents puissent être obtenus directement et gratuitement par le pouvoir adjudicateur par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique. Le dossier de candidature remis par le candidat précisera dans ce cas toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace.

- Les références de moins de 5 ans et qualifications de l'entreprise.
- L'attestation de visite obligatoire pour les lots 01, 02, 09 et 10.

Offre

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) et ses annexes : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Le cahier des clauses techniques communes (C.C.T.C.), cahier ci-joint et à accepter sans aucune modification, daté et signé ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) et ses annexes : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé ;
- Le calendrier d'exécution signé ;
- la décomposition du prix global et forfaitaire en **version pdf et excel** : cadre à compléter par les prix, marques et caractéristiques, à dater et à signer sans modification, hormis éventuellement la colonne quantité dont les valeurs peuvent être corrigées par le candidat s'il estime qu'elles sont fausses et/ou incomplètes ;
- Un mémoire méthodologique portant sur les moyens en personnel et en matériel que l'entreprise prévoit d'affecter aux travaux et sur les dispositions organisationnelles prévues pendant le déroulement du chantier, relatives au contrôle de la qualité des prestations.

A ce document seront joints des documents explicatifs concernant l'offre, notamment des indications concernant les procédés et moyens d'exécution envisagés.

Ce mémoire détaillera en outre, le cas échéant, les éléments spécifiques à chaque lot, figurant dans le CCTP correspondant.

A noter que les soumissionnaires complèteront obligatoirement les paragraphes « marques et caractéristiques du produit proposé » du CCTP lorsqu'ils sont stipulés.

NOTA :

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue à l'article 3.9 du cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'article 4 de l'acte d'engagement.

ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2151-1 à L2151-8 et R2152-1 à R2152-7 du Code de la Commande Publique au moyen des critères pondérés suivants :

Les critères de notation de la valeur technique sont les suivants :

1. Prix (pondération : 40)

L'offre la moins disante obtient une note de 40 points.

Les autres offres obtiennent une note calculée avec la formule suivante : $40 \times (\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{Prix de l'offre considérée})$.

En cas de discordance constatée dans une offre :

- pour le jugement des offres, le montant porté en lettres sur l'état des prix forfaitaires et reporté à l'acte d'engagement (total général) prévaudra sur toutes les autres indications de l'offre.
- Si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier sa décomposition pour la mettre en cohérence avec le prix forfaitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

2. Valeur technique (pondération : 50)

La valeur technique de l'offre est appréciée au regard du mémoire technique remis par le candidat. La notation prend en considération :

- L'adéquation des méthodologies proposées : description de la méthode de travail par rapport aux contraintes en phase réalisation et des moyens mis en œuvre. **10 points**
Notes : Manquant = 0 point / Insuffisant = 2 points / Moyen = 5 points / Bon = 8 points / Très bon = 10 points
- La présentation des matériels et matériaux et leurs conformités - Documentation et fiches techniques justificatives pour tous les produits proposés par le candidat (à joindre au mémoire justificatif). **30 points**
Notes : Manquant = 0 point / Insuffisant = 5 points / Moyen = 15 points / Bon = 25 points / Très bon = 30 points
- Les références de chantiers équivalents réalisés par l'entreprise au cours des 5 dernières années : **10 points**
Notes : Manquant = 0 point / Insuffisant = 2 points / Moyen = 5 points / Bon = 8 points / Très bon = 10 points

Nota : La notation de ces sous-critères de la note technique pourront être modulés lors de l'analyse par l'apposition d'une note intermédiaire entre les notes précisées pour Insuffisant, Moyen, Bon et Très bon.

3. Respect du calendrier (pondération : 10)

Le respect du calendrier inclut de respecter les délais de chaque phase.

Le prestataire s'engage à tenir les délais = 10 points

Le prestataire n'est pas en mesure de tenir les délais = 0 points

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les attestations prévues à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique

Le délai imparti par le représentant du pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à **10 jours**.

ARTICLE 5 : NEGOCIATION

Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec le ou les candidats les mieux classés, dans la limite de 3 candidats maximum.

La décision expresse de négocier sera notifiée par le pouvoir adjudicateur aux candidats directement sur la plateforme Alsace Marchés Publics <https://www.alsacemarchespublics.eu/>. Dans cette décision expresse, le délai et les modalités particulières de présentation de nouvelles offres seront précisés.

Ces négociations pourront alors porter sur une partie ou l'ensemble de l'offre (prix, décomposition des différentes étapes, leur durée...). En tout état de cause, la négociation ne doit jamais permettre de modifier substantiellement l'offre initiale ou le descriptif.

Les candidats admis à négocier disposeront d'un délai de six (6) jours calendaires pour remettre au pouvoir adjudicateur leur offre définitive après négociation.

Toutefois l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché public sur la base des offres initiales sans négociation.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Remise des plis par voie électronique :

Conformément aux articles L2132-2 et R2132-3 du Code de la Commande Publique, la transmission des candidatures et des offres des entreprises se fera par voie électronique sur la plateforme : <https://www.alsacemarchespublics.eu/>

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées aux articles 1316 à 1316-4 du Code Civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les candidats respecteront les dispositions techniques de dépôt des offres et de signature électronique du profil d'acheteur.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique conformément à l'article R2132-11 du Code de la Commande Publique.

Nature des Communications et échanges d'informations avec les candidats :

Les communications et les échanges d'informations, dont l'envoi des candidatures et des offres liés à la présente consultation sont effectués uniquement par voie électronique, conformément à la réglementation. Les candidats ne peuvent pas recourir à des modes différenciés de transmission pour la candidature et pour l'offre.

Conditions générales d'envoi ou de remise des offres :

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Conditions d'envoi par transmission électronique :

Les candidats présenteront leur réponse au moyen de fichiers comprenant à la fois les documents relatifs à la candidature et ceux relatifs à l'offre. La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur suivant : <https://www.alsacemarchespublics.eu/> Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Chaque transmission dématérialisée fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Il est rappelé que seule la transmission électronique complète avant l'heure limite de réception des offres constitue une offre électronique remise dans les délais. Une offre électronique, en cours de transmission au moment de l'heure limite de réception des offres, constitue une offre reçue hors délai.

Prescriptions relatives aux fichiers informatiques :

Tout document ou support électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le pouvoir adjudicateur sera réputé n'avoir jamais été reçu. Aussi, il est conseillé aux candidats d'utiliser un antivirus régulièrement mis à jour. Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les ".exe"), ni les "macros". Les formats de fichiers acceptés par le pouvoir adjudicateur sont les suivants : ".doc", ".xls", ".ppt", ".zip", ".pdf".

Rematéralisation des documents électroniques avant attribution :

Les candidats, ayant remis un pli par voie électronique sans signature électronique, sont informés de la re-matérialisation de l'offre en document papier, préalablement à la conclusion du marché avec l'attributaire. Le candidat sera alors invité à procéder à la signature manuscrite des documents re-matériels.

Copie de sauvegarde (sur support physique électronique ou sur support papier) :

Lorsque l'offre est envoyée par voie électronique, une copie de sauvegarde peut être envoyée dans les conditions fixées par arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

Le soumissionnaire qui effectue à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB etc. ...) ou sur support papier doit faire parvenir cette copie avant la date limite de remise des plis. La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les cas suivants :

- si un programme malveillant est détecté dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique ;
- lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Les documents de la copie de sauvegarde sont soumis aux mêmes obligations que ceux transmis par voie électronique.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera adressé, jusqu'à la date et l'heure limites de réception des offres fixées au règlement de la consultation et portera les mentions suivantes :

Candidature/Offre pour la consultation : Travaux de réhabilitation de la gendarmerie intercommunale de Reichshoffen

NE PAS OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

7.1. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire une demande écrite, au **plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres**, par voie électronique sur la plateforme : <https://www.alsacemarchespublics.eu/>

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier **6 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres**.

7.2. Documents complémentaires

Les documents complémentaires sont envoyés dans les **4 jours** qui suivent la réception de la demande.

7.3. Voies et délais de recours

Tribunal Administratif de Strasbourg

31 avenue de la Paix BP 51038 67070 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03.88.21.23.23 / greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Fait à Niederbronn les Bains, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur,